



Gestion
financière MD inc.

Fonds collectifs GPPMD

États financiers annuels 2025

Message concernant vos états financiers

Les états financiers annuels de nos fonds collectifs GPPMD s'inscrivent dans notre engagement d'informer nos clients du rendement des placements qu'ils détiennent chez MD. Des états financiers annuels sont produits pour chaque fonds collectif.

Si vous avez des questions concernant ces documents, veuillez communiquer avec votre conseiller MD ou avec le Centre de courtage MD, au 1-800-267-2332.

États financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Les présents états financiers annuels audités ne contiennent pas le Rapport de la direction sur le rendement des fonds (« RDRF ») annuel. Si vous n'avez pas reçu d'exemplaire du RDRF annuel avec les présents états financiers, vous pouvez l'obtenir sur demande, sans frais, en téléphonant au numéro sans frais 1-800-267-2332, en nous écrivant à Gestion financière MD inc., 1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 6R7, ou encore en visitant notre site Web à l'adresse md.ca ou celui de SEDAR+ à l'adresse sedarplus.ca. Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de la même façon pour d'obtenir un exemplaire des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, le dossier de vote par procuration ou l'information trimestrielle du portefeuille.

Gestion financière MD inc. détient une participation exclusive ou majoritaire dans le groupe de sociétés MD. Elle offre des produits et services financiers, gère la famille de fonds MD et assure la prestation des services-conseils en placement. Pour obtenir une liste détaillée du groupe de sociétés MD, veuillez consulter notre site à l'adresse md.ca.

Les placements dans les fonds communs peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi ainsi que de frais de gestion et d'autres frais. Il importe de lire le prospectus avant d'effectuer des placements. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis. Leur valeur fluctue régulièrement et le rendement passé n'est pas garant du rendement futur. Pour obtenir un exemplaire du prospectus, veuillez communiquer avec votre conseiller MD ou avec le Centre de courtage MD au 1-800-267-2332. La famille de fonds MD est gérée par Gestion financière MD inc.

Fonds collectifs GPPMD

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction reconnaît être responsable de la préparation et de la présentation des états financiers du Fonds collectif d'obligations à court terme GPPMD, du Fonds collectif de dividendes GPPMD, du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD, du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD, du Fonds collectif d'actions internationales GPPMD, du Fonds collectif d'obligations GPPMD, du Fonds collectif stratégique de rendement GPPMD, du Fonds collectif d'occasions stratégiques GPPMD, du Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD, du Fonds collectif indiciel d'actions canadiennes GPPMD, du Fonds collectif indiciel d'actions américaines GPPMD et du Fonds collectif indiciel d'actions internationales GPPMD (collectivement, les « Fonds »).

En sa qualité de fiduciaire, le conseil d'administration de Gestion financière MD inc. a aussi approuvé ces états financiers. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière. Lorsqu'il existait d'autres méthodes comptables applicables, la direction a choisi celles qu'elle juge les plus appropriées dans les circonstances. Dans les cas requis, la direction a formulé ses jugements et estimations de façon raisonnable pour garantir que les états financiers sont fidèles dans tous leurs aspects significatifs. La direction applique aussi des contrôles internes rigoureux pour donner l'assurance raisonnable que l'information financière fournie est fiable et exacte, que les actifs des fonds sont comptabilisés et préservés correctement et que les exigences de conformité découlant de la législation sur les sociétés, de la réglementation en valeurs mobilières et des codes internes de conduite des affaires sont strictement respectées.

Il incombe au conseil d'administration de Gestion financière MD inc. de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière ainsi que d'examiner et d'approuver les états financiers susmentionnés.

Le conseil d'administration rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour discuter des contrôles internes, des questions de comptabilité et d'audit et des questions de présentation de l'information financière afin de s'assurer que chaque partie s'est bien acquittée de ses responsabilités. Le conseil d'administration examine les états financiers semestriels non audités et les états financiers annuels audités, y compris le rapport des auditeurs externes afférent. Le conseil d'administration s'appuie sur ses conclusions lors de l'approbation finale de la publication des états financiers. Il incombe également au conseil d'administration d'examiner annuellement la nomination des auditeurs externes.

Les états financiers ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs externes, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. peut s'adresser librement aux conseils d'administration de Gestion financière MD inc. et de Placements d'avenir MD limitée.

Signé au nom de Gestion financière MD inc. en sa qualité de fiduciaire du Fonds collectif d'obligations à court terme GPPMD, du Fonds collectif de dividendes GPPMD, du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD, du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD, du Fonds collectif d'actions internationales GPPMD, du Fonds collectif d'obligations GPPMD, du Fonds collectif stratégique de rendement GPPMD, du Fonds collectif d'occasions stratégiques GPPMD, du Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD, du Fonds collectif indiciel d'actions canadiennes GPPMD, du Fonds collectif indiciel d'actions américaines GPPMD et du Fonds collectif indiciel d'actions internationales GPPMD.



Todd Barnes
Président et chef de la direction
Gestion financière MD inc.



Roman Cherkashyn
Chef des finances
Gestion financière MD inc.



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, Bureau 4600

Toronto (Ontario) M5H 2S5

Canada

Téléphone 416-777-8500

Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts et au fiduciaire des

Fonds collectif d'obligations à court terme GPPMD

Fonds collectif de dividendes GPPMD

Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD

Fonds collectif d'actions américaines GPPMD

Fonds collectif d'actions internationales GPPMD

Fonds collectif d'obligations GPPMD

Fonds collectif stratégique de rendement GPPMD

Fonds collectif d'occasions stratégiques GPPMD

Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD

Fonds collectif indiciel d'actions canadiennes GPPMD

Fonds collectif indiciel d'actions américaines GPPMD

Fonds collectif indiciel d'actions internationales GPPMD

(collectivement, les « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de



l'auditeur.

Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans les rapports annuels de la direction sur le rendement du fonds de chacun des Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne nos audits des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours des audits, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans les rapports annuels de la direction sur le rendement du fonds de chacun des Fonds à la date du présent rapport de l'auditeur.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un



rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour les audits afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;



Page 4

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux des audits et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de nos audits.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 31 mars 2026

Fonds collectif de dividendes GPPMD

États financiers

États de la situation financière

(en milliers de dollars, sauf pour les parts en circulation et les montants par part)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actif		
Placements (notes 3, 8 et 9)	1 892 360 \$	1 650 580 \$
Trésorerie	39 512	44 887
Dividendes et intérêts à recevoir	5 317	5 964
Instruments financiers dérivés (note 3)	253	–
À recevoir sur les opérations de placement	5 870	1 722
Souscriptions à recevoir	544	432
	1 943 856	1 703 585
Passif		
Montant à payer sur les opérations de placement	2 654	1 427
Distributions à verser	9	7
Rachats à payer	782	223
Instruments financiers dérivés (note 3)	–	1 493
	3 445	3 150
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	1 940 411 \$	1 700 435 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (voir « Notes propres au Fonds »)		
Série A	118 401 514	123 182 196
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, par série		
Série A	16,39 \$	13,80 \$

Approuvé par le conseil d'administration de Gestion financière MD inc., fiduciaire



Administrateur
(signature de Todd Barnes)



Administrateur
(signature de Massimo Ceschia)

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)

	2025	2024
Revenus		
Gain (perte) net(te) sur les placements		
Dividendes	55 245 \$	50 960 \$
Intérêts à distribuer	2 849	7 877
Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur la vente de placements	112 325	209 203
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	223 639	10 616
Gain (perte) net(te) sur les placements	394 058	278 656
Gain (perte) net(te) sur les instruments financiers dérivés		
Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments financiers dérivés	(847)	(3 826)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des instruments financiers dérivés	1 746	(4 073)
Gain (perte) net(te) sur les instruments financiers dérivés	899	(7 899)
Autres revenus		
Gain (perte) de change sur la trésorerie	30	237
Prêt de valeurs mobilières (voir « Notes propres au Fonds »)	64	49
Total des autres revenus	94	286
Total des revenus (pertes)	395 051	271 043
Charges		
Frais de dépôt réglementaire	61	32
Honoraires d'audit	9	9
Frais de garde	86	46
Frais de communication de l'information aux porteurs de parts	7	10
Frais d'administration (note 4)	182	193
Frais du Comité d'examen indépendant (CEI)	3	3
Charge d'intérêts	1	4
Impôt déduit à la source sur le revenu étranger	28	247
Coûts de transactions (note 5)	1 059	916
Total des charges	1 436	1 460
Charges d'exploitation assumées par le gestionnaire du Fonds (note 4)	(348)	(293)
Charges, montant net	1 088	1 167
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	393 963 \$	269 876 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, par série		
Série A	3,26 \$	2,13 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds collectif de dividendes GPPMD

États financiers

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)

	2025	2024
SÉRIE A		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de l'exercice	1 700 435 \$	1 582 829 \$
Ajouter (déduire) les variations de l'exercice :		
Exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	393 963	269 876
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de titres	169 487	298 245
Païement au rachat	(317 754)	(446 622)
Distributions réinvesties	77 589	57 693
	(70 678)	(90 684)
Distributions		
Revenu net de placement	(59 243)	(55 430)
Gains nets réalisés sur les placements	(24 066)	(6 156)
	(83 309)	(61 586)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de l'exercice	1 940 411 \$	1 700 435 \$

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	393 963 \$	269 876 \$
Ajustements pour :		
Produit de la vente de placements	1 230 191	1 458 934
Achat de placements	(1 138 928)	(1 387 252)
(Gain) perte de change latent(e) sur la trésorerie	1	–
(Gain) perte net(te) réalisé(e) sur la vente de placements	(112 325)	(209 203)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	(223 639)	(10 616)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des instruments financiers dérivés	(1 746)	4 073
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	647	(1 215)
Trésorerie nette liée aux activités d'exploitation	148 164	124 597
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	169 375	298 851
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(5 718)	(3 891)
Montant payé au rachat de parts rachetables	(317 195)	(446 532)
Trésorerie nette liée aux activités de financement	(153 538)	(151 572)
Gain (perte) de change latent(e) sur la trésorerie	(1)	–
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(5 375)	(26 975)
Trésorerie, à l'ouverture de l'exercice	44 887	71 862
Trésorerie, à la clôture de l'exercice	39 512 \$	44 887 \$
Intérêts reçus	3 276	7 615
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	55 437	49 760

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds collectif de dividendes GPPMD

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars, sauf pour le nombre d'actions)

	Nombre d'actions	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
ACTIONS CANADIENNES			
Services de communication (4,2 %)			
BCE Inc.	778 100	24 931	25 475
Québecor inc., cat. B	391 300	15 549	20 230
Rogers Communications Inc., cat. B	411 200	19 380	21 304
TELUS Corporation	788 200	18 603	14 259
Total – Services de communication		78 463	81 268
Consommation discrétionnaire (3,8 %)			
Dollarama inc.	81 300	15 696	16 678
Linamar Corporation	191 100	14 869	15 854
Magna International Inc.	253 100	14 998	18 519
Restaurant Brands International Inc.	239 200	22 736	22 403
Total – Consommation discrétionnaire		68 299	73 454
Consommation courante (3,7 %)			
Alimentation Couche-Tard Inc.	313 878	23 341	23 529
Canada Packers Inc.	15 233	317	245
Empire Company Limited, cat. A	154 234	6 571	7 360
George Weston limitée	135 800	13 081	12 859
Metro inc.	277 500	26 278	27 414
Total – Consommation courante		69 588	71 407
Énergie (12,9 %)			
ARC Resources Ltd.	465 900	12 658	11 997
Canadian Natural Resources Limited	717 663	19 666	33 364
Enbridge Inc.	1 078 760	54 930	70 853
Pembina Pipeline Corporation	493 465	26 496	25 803
Suncor Énergie Inc.	541 014	23 209	32 959
Tamarack Valley Energy Ltd.	1 588 265	7 108	12 674
Corporation TC Énergie	280 657	15 863	21 212
Total Energy Services Inc.	442 500	5 011	6 593
Tourmaline Oil Corp.	332 485	21 252	20 471
Whitecap Resources Inc.	1 242 136	12 706	14 285
Total – Énergie		198 899	250 211
Services financiers (39,6 %)			
Banque de Montréal	327 257	39 083	58 334
Brookfield Corporation, cat. A	471 897	14 842	29 739
Banque Canadienne Impériale de Commerce	319 027	28 305	39 697
Great-West Lifeco Inc.	464 631	24 536	31 451
iA Société financière inc.	241 761	23 608	42 992
Société financière IGM Inc.	420 000	19 912	25 960
Intact Corporation financière	216 224	49 746	61 782
Société Financière Manuvie	574 885	21 639	28 652
Banque Nationale du Canada	382 104	54 157	65 955
Power Corporation du Canada	912 679	42 216	66 580
Banque Royale du Canada	511 092	52 129	119 590
Financière Sun Life inc.	304 764	21 670	26 112
La Banque de Nouvelle-Écosse	387 200	29 371	39 196
La Banque Toronto-Dominion	776 469	58 015	100 444
Groupe TMX Limitée	619 278	29 043	32 345
Total – Services financiers		508 272	768 829

Les pourcentages entre parenthèses indiquent la proportion des placements à leur juste valeur par rapport à l'actif net du Fonds.

Fonds collectif de dividendes GPPMD

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars, sauf pour le nombre d'actions)

	Nombre d'actions	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Soins de santé (0,1 %)			
DRI Healthcare Trust	135 600	1 681	2 179
Total – Soins de santé		1 681	2 179
Produits industriels (9,5 %)			
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	234 166	32 688	31 788
Canadien Pacifique Kansas City Limitée	342 379	31 301	34 598
Element Fleet Management, Corp.	525 500	15 433	18 944
Finning International Inc.	144 400	6 321	10 739
RB Global, Inc.	59 300	8 371	8 380
Thomson Reuters Corporation	75 604	9 995	13 694
Industries Toromont Ltée	124 745	14 224	20 714
Waste Connections, Inc.	79 758	15 270	19 199
Groupe WSP Global Inc.	106 395	15 011	26 441
Total – Produits industriels		148 614	184 497
Technologies de l'information (0,0 %)			
Constellation Software Inc., bons de souscription (échéance 31 mars 2040)	9 637	–	–
Total – Technologies de l'information		–	–
Matières premières (8,2 %)			
Mines Agnico-Eagle Limitée	148 071	26 064	34 465
Société Minière Barrick	276 200	6 880	16 514
CCL Industries Inc., cat. B	270 708	18 457	23 470
Centerra Gold Inc.	578 200	9 387	11 425
Chemtrade Logistics Income Fund	599 133	6 593	8 837
DPM Metals Inc.	355 526	5 190	15 082
Lundin Gold Inc.	58 934	2 427	6 720
Nutrien Ltd.	248 953	17 722	21 091
Pan American Silver Corp.	153 000	7 303	10 888
Ressources Teck Limitée, cat. B, à vote subalterne	41 000	2 143	2 694
West Fraser Timber Co. Ltd.	97 938	11 332	8 224
Total – Matières premières		113 498	159 410
Immobilier (4,0 %)			
Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels canadien	252 337	13 358	9 304
Colliers International Group Inc.	65 540	11 485	13 222
FirstService Corporation	72 470	16 711	15 469
Granite Real Estate Investment Trust	225 273	18 123	18 407
RioCan Real Estate Investment Trust	1 108 643	21 276	20 731
Total – Immobilier		80 953	77 133
Services aux collectivités (5,9 %)			
ATCO Ltd., cat. I	509 650	24 948	28 734
Emera Incorporated	297 400	17 682	20 116
Fortis Inc.	680 647	41 311	48 571
Hydro One Limited	329 200	16 673	17 988
Total – Services aux collectivités		100 614	115 409
Fonds négociés en bourse (0,8 %)			
FNB Global X Indice S&P/TSX 60 en catégorie de société	195 025	15 818	16 214
Total – Fonds négociés en bourse		15 818	16 214
Total – Actions canadiennes (92,7 %)		1 384 699	1 800 011

Les pourcentages entre parenthèses indiquent la proportion des placements à leur juste valeur par rapport à l'actif net du Fonds.

Fonds collectif de dividendes GPPMD

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars, sauf pour le nombre d'actions)

	Nombre d'actions	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
ACTIONS ÉTRANGÈRES			
Australie (0,7 %)			
Perseus Mining Limited	2 650 196	11 142	13 304
Total – Australie		11 142	13 304
Bermudes (0,1 %)			
Sagicor Financial Co. Ltd.	166 700	1 307	1 580
Total – Bermudes		1 307	1 580
Colombie (0,5 %)			
Mineros SA	1 594 782	5 099	8 963
Total – Colombie		5 099	8 963
Royaume-Uni (0,7 %)			
Endeavour Mining PLC	190 800	7 802	13 486
Total – Royaume-Uni		7 802	13 486
États-Unis (2,8 %)			
Emerson Electric Co.	72 500	13 427	13 207
Microsoft Corporation	41 271	12 528	27 395
Stryker Corporation	14 900	7 525	7 188
The Home Depot, Inc.	15 300	8 482	7 226
Total – États-Unis		41 962	55 016
Total – Actions étrangères (4,8 %)		67 312	92 349
Total – Placements (97,5 %)		1 452 011	1 892 360
Trésorerie et autres éléments d'actif (2,5 %)			48 051
Actif net total attribuable aux porteurs de parts rachetables (100,0 %)			1 940 411

Les pourcentages entre parenthèses indiquent la proportion des placements à leur juste valeur par rapport à l'actif net du Fonds.

Fonds collectif de dividendes GPPMD

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars)

Liste des instruments dérivés

CONTRATS DE CHANGE À TERME

Contrats	Payer	Recevoir	Taux	Date d'échéance	Juste valeur (\$)	Contrepartie	Notation de la contrepartie*		
1	22 979	Dollar américain	31 690	Dollar canadien	1,379	2026-03-18	253	Banque Royale du Canada	AA-
							253		
Total – Contrats de change à terme							253		

* Source : Agence de notation Standard & Poor's.

Les pourcentages entre parenthèses indiquent la proportion des placements à leur juste valeur par rapport à l'actif net du Fonds.

Fonds collectif de dividendes GPPMD

Notes propres au Fonds

(en milliers de dollars)

Instruments financiers

Le Fonds collectif de dividendes GPPMD (le « Fonds ») investit principalement dans des actions ordinaires productives de dividendes, des actions privilégiées et des parts de fiducies de revenu, comme l'indique l'inventaire du portefeuille. Ces placements exposent le Fonds aux risques liés aux instruments financiers. L'exposition et la sensibilité du Fonds à ces risques figurent ci-après. Une description de ces risques et de la manière dont le Fonds les gère est fournie à la note 8 des notes annexes.

Risque de crédit

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, le Fonds n'était pas exposé de manière importante au risque de crédit.

Risque de change

L'exposition aux devises au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 est présentée dans le tableau ci-après.

Devises	Trésorerie et autres éléments de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Placements à leur juste valeur	Exposition aux dérivés	Exposition nette aux devises	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
31 décembre 2025					
Dollar américain	647 \$	55 016 \$	(31 437) \$	24 226 \$	1,2 %
Euro	41	–	–	41	0,0 %
Franc suisse	481	–	–	481	0,0 %
Total	1 169 \$	55 016 \$	(31 437) \$	24 748 \$	1,2 %
31 décembre 2024					
Dollar américain	854 \$	60 802 \$	(54 041) \$	7 615 \$	0,4 %
Euro	38	–	–	38	0,0 %
Franc suisse	439	–	–	439	0,0 %
Total	1 331 \$	60 802 \$	(54 041) \$	8 092 \$	0,4 %

Au 31 décembre 2025, si le dollar canadien s'était apprécié de 10 % par rapport aux devises, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds aurait pu diminuer d'environ 2 475 \$, ou 0,1 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (809 \$, ou 0,0 % au 31 décembre 2024). À l'inverse, si le dollar canadien s'était déprécié de 10 % par rapport aux devises, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds aurait pu augmenter d'environ 2 475 \$, ou 0,1 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (809 \$, ou 0,0 % au 31 décembre 2024). Ces sensibilités sont des estimations. Les résultats réels peuvent être différents, et l'écart pourrait être significatif.

Risque de taux d'intérêt

La plupart des actifs financiers du Fonds ne portent pas intérêt. Les actifs portant intérêt détenus par le Fonds viennent à échéance dans moins d'un an. Par conséquent, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt n'est pas significative.

Risque de liquidité

Tous les passifs financiers du Fonds sont exigibles d'ici un an. Les parts rachetables sont rachetables à vue au gré du porteur; cependant, le Fonds ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de fonds réelles, puisque les porteurs de ces instruments les conservent généralement plus longtemps.

Autre risque de prix

Au 31 décembre 2025, 97,5 % (97,1 % au 31 décembre 2024) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds était investi dans des titres de capitaux propres négociés sur des marchés actifs. Si le cours des titres négociés sur ces marchés diminuait de 10 %, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pourrait baisser d'environ 189 236 \$ (165 058 \$ au 31 décembre 2024). À l'inverse, si le cours augmentait de 10 %, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pourrait s'accroître d'environ 189 236 \$ (165 058 \$ au 31 décembre 2024). Ces sensibilités sont des estimations. Les résultats réels peuvent être différents, et l'écart pourrait être important.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration de placements dans une même catégorie. Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Fonds, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Segment de marché	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actions canadiennes		
Services de communication	4,2 %	3,6 %
Consommation discrétionnaire	3,8 %	2,8 %
Consommation courante	3,7 %	2,3 %
Énergie	12,9 %	17,2 %
Services financiers	39,6 %	34,5 %
Soins de santé	0,1 %	–
Produits industriels	9,5 %	10,5 %
Technologies de l'information	0,0 %	0,0 %
Matières premières	8,2 %	9,1 %
Immobilier	4,0 %	5,7 %
Services aux collectivités	5,9 %	3,2 %
Fonds négociés en bourse	0,8 %	1,9 %
Actions étrangères		
Australie	0,7 %	–
Bermudes	0,1 %	2,0 %
Colombie	0,5 %	–
Royaume-Uni	0,7 %	–
États-Unis	2,8 %	4,3 %
Trésorerie et autres éléments d'actif (de passif)		
	2,5 %	2,9 %
Total	100,0 %	100,0 %

Hiérarchie de la juste valeur

Voici un sommaire de l'usage par le Fonds des prix cotés sur le marché (niveau 1), des modèles internes basés sur des données d'entrée observables sur le marché (niveau 2) et des modèles internes sans données d'entrée observables sur le marché (niveau 3) dans l'évaluation des titres du Fonds. Les données d'entrée ou les méthodologies servant à l'évaluation des titres n'indiquent pas nécessairement les risques liés à un placement dans ces derniers.

Fonds collectif de dividendes GPPMD

Notes propres au Fonds

(en milliers de dollars)

	Prix cotés d'actifs identiques sur les marchés actifs (niveau 1)	Autres données d'entrée observables importantes (niveau 2)	Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3)	Total
31 décembre 2025				
Actions canadiennes	1 800 011 \$	– \$	– \$	1 800 011 \$
Actions étrangères	92 349	–	–	92 349
Instruments financiers dérivés – Actif	–	253	–	253
Total	1 892 360 \$	253 \$	– \$	1 892 613 \$
31 décembre 2024				
Actions canadiennes	1 542 510 \$	– \$	– \$	1 542 510 \$
Actions étrangères	108 070	–	–	108 070
Instruments financiers dérivés – Passif	–	(1 493)	–	(1 493)
Total	1 650 580 \$	(1 493) \$	– \$	1 649 087 \$

Aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 pour les périodes allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Transactions sur parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2025	2024
SÉRIE A		
En circulation, à l'ouverture de l'exercice	123 182 196	130 061 766
Émises	16 568 049	27 726 930
Rachetées	(21 348 731)	(34 606 500)
En circulation, à la clôture de l'exercice	118 401 514	123 182 196

Prêt de valeurs mobilières

(en milliers de dollars)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Juste valeur des valeurs mobilières prêtées	13 300 \$	1 438 \$
Juste valeur des garanties (hors trésorerie)	13 972 \$	1 512 \$

State Street Bank and Trust Co. est en droit de recevoir des paiements sur le montant brut généré par les opérations de prêt de valeurs mobilières du Fonds et assume tous les coûts d'exploitation directement liés aux prêts de valeurs mobilières, de même que le coût d'indemnisation en cas de défaut des emprunteurs.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du montant brut généré par les opérations de prêt de valeurs mobilières du Fonds avec les revenus tirés des prêts de valeurs mobilières déclarés au poste Prêt de valeurs mobilières dans l'état du résultat global du Fonds.

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2025	2024
Montant brut généré par les opérations de prêt de valeurs mobilières	80 \$	62 \$
Paiements versés à State Street Bank and Trust Co.	(16) \$	(13) \$
Revenu net sur prêts de valeurs mobilières déclaré dans les états du résultat global	64 \$	49 \$

Placements dans des entités structurées non consolidées

Au 31 décembre 2025

Fonds émetteurs	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de participation dans les fonds d'entités émettrices
FNB Global X Indice S&P/TSX 60 en catégorie de société	16 214	0,4 %

Au 31 décembre 2024

Fonds émetteurs	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de participation dans les fonds d'entités émettrices
FNB Global X Indice S&P/TSX 60 en catégorie de société	32 287	0,8 %

Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation

(en milliers de dollars)

Dans le cadre normal de ses activités, le Fonds conclut diverses conventions-cadres de compensation exécutoires avec les contreparties à ses instruments dérivés.

Les tableaux qui suivent présentent les actifs et les passifs financiers du Fonds faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire. Les tableaux sont présentés par type d'instrument financier.

ACTIFS FINANCIERS

	Actifs bruts	Passifs bruts compensés	Montants nets présentés	Instruments financiers admissibles à la compensation	Montants nets
31 décembre 2025					
Contrats de change à terme	253 \$	– \$	253 \$	– \$	253 \$
Total	253 \$	– \$	253 \$	– \$	253 \$
31 décembre 2024					
Contrats de change à terme	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Total	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$

PASSIFS FINANCIERS

	Passifs bruts	Actifs bruts compensés	Montants nets présentés	Instruments financiers admissibles à la compensation	Montants nets
31 décembre 2025					
Contrats de change à terme	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Total	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
31 décembre 2024					
Contrats de change à terme	1 493 \$	– \$	1 493 \$	– \$	1 493 \$
Total	1 493 \$	– \$	1 493 \$	– \$	1 493 \$

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

1. Dénomination et création des Fonds

ÉTABLISSEMENT DES FONDS

Les fonds collectifs GPPMD (individuellement, un « Fonds » et, collectivement, les « Fonds ») sont des fiducies de fonds communs de placement sans personnalité morale constituées sous le régime des lois de la province d'Ontario conformément aux déclarations de fiducie portant les dates suivantes :

	Parts de série A	Parts de série Fiducie privée	Parts de série D	Parts de série I	Parts de série F
Fonds collectif d'obligations à court terme GPPMD	6 décembre 2002				
Fonds collectif d'obligations GPPMD	24 mars 2010				
Fonds collectif de dividendes GPPMD	4 janvier 2007				
Fonds collectif stratégique de rendement GPPMD	23 janvier 2013				
Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD	16 juin 1999	9 août 2000			
Fonds collectif d'actions américaines GPPMD	6 août 1999	9 août 2000			
Fonds collectif d'actions internationales GPPMD	6 décembre 2002				
Fonds collectif d'occasions stratégiques GPPMD	23 janvier 2013				
Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD	11 avril 2014		19 mars 2018	19 mars 2018	19 mars 2018
Fonds collectif indiciel d'actions canadiennes GPPMD	20 mars 2017				21 novembre 2017
Fonds collectif indiciel d'actions américaines GPPMD	20 mars 2017				21 novembre 2017
Fonds collectif indiciel d'actions internationales GPPMD	20 mars 2017				21 novembre 2017

Avec prise d'effet le 10 février 2025, le Fonds collectif indice composé plafonné S&P/TSX GPPMD a été renommé Fonds collectif indiciel d'actions canadiennes GPPMD et le Fonds collectif indice S&P 500 GPPMD a été renommé Fonds collectif indiciel d'actions américaines GPPMD.

Gestion financière MD inc. (le « gestionnaire ») est le gestionnaire et fiduciaire des Fonds. Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). Le siège social des Fonds est situé au 1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario).

Les états financiers des Fonds comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ou d'actions rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, sauf pour les Fonds établis durant l'un ou l'autre de ces périodes, auquel cas les renseignements fournis font référence à la période allant de la date de création au 31 décembre 2025 ou 2024, selon le cas. L'inventaire du portefeuille de chacun des Fonds est établi en date du 31 décembre 2025.

La publication des présents états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 31 mars 2026.

SÉRIES DE PARTS

Tous les fonds collectifs GPPMD offrent des parts de la série Fiducie privée ou de la série A, qui ne peuvent être achetées que par les clients de Conseils en placement privés MD (division d'exploitation de Gestion financière MD inc.) ou de la Société de fiducie privée MD qui ont confié à Conseils en placement privés MD la gestion discrétionnaire de leur portefeuille et qui sont conseillés par elle ou qui reçoivent des services de fiducie de la part de la Société de fiducie privée MD.

Le Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et le Fonds collectif d'actions américaines GPPMD offrent aussi des parts de série A à tous les épargnants admissibles. Ces parts ne sont pas offertes aux nouveaux souscripteurs. Les porteurs de parts de la série A peuvent toutefois conserver leurs parts, de même que souscrire d'autres parts de cette série.

Les parts de série D sont offertes aux investisseurs admissibles qui souscrivent des titres par l'intermédiaire d'une plateforme d'exécution d'ordres sans conseils approuvée par Gestion MD limitée.

Les parts de série F sont offertes à tous les clients de Gestion MD limitée qui sont des épargnants admissibles et qui ont un compte à honoraires de Gestion MD limitée.

Les parts de série I ont été établies afin de soutenir le Portefeuille conservateur Précision MD, le Portefeuille équilibré modéré Précision MD, le Portefeuille équilibré de croissance Précision MD, le Portefeuille de croissance maximale Précision MD, le Portefeuille de revenu équilibré Précision MD et le Portefeuille de croissance modérée Précision MD. Ces parts ne sont offertes qu'aux six Fonds susmentionnés et à certains investisseurs institutionnels, et elles ne font pas l'objet de frais de gestion.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité. La préparation des présents états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité exige de la direction qu'elle exerce un jugement dans l'application des méthodes comptables, dans l'établissement d'estimations et dans la formulation d'hypothèses sur l'avenir. Les jugements et les estimations comptables critiques retenus par le gestionnaire sont décrits à la note 7.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds. La valeur de la trésorerie, des placements et des autres actifs ou passifs en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur le jour de l'évaluation. Les opérations effectuées en cours

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

d'exercice dans des devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur le jour de l'opération. La différence dans le taux de change entre la date de l'opération et la date de règlement de l'opération est imputée au revenu dans les états du résultat global. Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », tandis que ceux liés à d'autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés en tant que gain (perte) net(te) sur la vente de placements ou sur les dérivés.

Toute l'information financière est présentée en dollars canadiens et a été arrondie au millier le plus près, sauf indication contraire.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers des Fonds sont classés et évalués conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »). Les Fonds comptabilisent les actifs et passifs financiers dans les états de la situation financière lorsqu'ils deviennent partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou que les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont rattachés. Par conséquent, les achats et ventes de placements sont comptabilisés à la date de la transaction.

Les Fonds classent leurs placements, y compris les dérivés, à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »). Les placements sont classés en fonction du modèle économique adopté par les Fonds pour gérer leurs placements, ainsi qu'en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments. Le portefeuille de placements est géré et son rendement est évalué à la juste valeur, conformément à la stratégie de placement des Fonds. Les Fonds mettent principalement l'accent sur les données à la juste valeur, qu'ils utilisent comme critère d'évaluation pour apprécier la performance et pour prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance des fonds correspondent généralement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts; toutefois, la perception des flux de trésorerie contractuels est accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des Fonds. Ainsi, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Après la comptabilisation initiale, les placements, y compris les dérivés, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont présentés dans les états du résultat global des exercices au cours desquels ils surviennent.

L'obligation des Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net, la juste valeur correspondant à la valeur de rachat à la date de clôture.

La trésorerie est évaluée à la juste valeur à la comptabilisation initiale et au coût amorti par la suite.

Les autres actifs et passifs financiers, comme les intérêts courus et les dividendes à recevoir, les montants à recevoir sur les opérations de placement, les souscriptions à recevoir, les montants à recevoir sur le prêt de valeurs mobilières, les distributions à verser, les montants à payer sur les opérations de placement et les rachats à payer, sont initialement constatés à leur juste valeur, nette des frais d'opérations, puis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Suivant cette méthode, ces actifs et passifs financiers doivent refléter le montant à payer ou à recevoir, actualisé au taux d'intérêt contractuel effectif, s'il y a lieu.

ACTIF NET ET VALEUR LIQUIDATIVE

Les méthodes comptables appliquées pour mesurer la juste valeur des placements et des dérivés des Fonds sont les mêmes que celles utilisées pour mesurer la valeur liquidative lors d'opérations avec les porteurs de parts conformément à la Partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »).

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs financiers non dérivés sont inscrits dans l'état du résultat global au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements », puis au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur la vente de placements » à la vente du placement.

Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés sont inscrits dans les états du résultat global au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des instruments dérivés », puis au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » à leur dénouement ou à leur expiration, le cas échéant.

Les intérêts à distribuer figurant dans les états du résultat global représentent les intérêts nominaux perçus par les Fonds, comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividendes et les distributions aux porteurs de parts sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les distributions provenant des fonds sous-jacents et découlant des intérêts, du revenu étranger et des retenues à la source connexes, des dividendes canadiens et des gains en capital nets réalisés sont comptabilisées à leur déclaration. Les gains ou les pertes réalisés sur les opérations de placement ainsi que la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte des commissions de courtage ni des autres frais liés aux opérations. Les frais d'opérations, notamment les commissions de courtage, sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont engagés.

COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les Fonds opèrent compensation des actifs et passifs financiers et présentent le montant net dans les états de la situation financière lorsqu'ils ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'ils ont l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cadre normal de leurs activités, les Fonds peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires qui ne répondent pas aux critères aux fins de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent toutefois de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme la faillite ou la rupture d'un contrat. Les actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire, ainsi que les effets potentiels de la compensation, sont présentés dans les « Notes propres au Fonds » du Fonds concerné.

Les opérations avec des contreparties sont régies selon des conventions-cadres de compensation distinctes. Chaque convention autorise le règlement par compensation de certains contrats ouverts lorsque le Fonds et la contrepartie concernée choisissent tous deux de régler au montant net. En l'absence d'une telle convention, les contrats sont réglés au montant brut. Toutefois, chaque partie à la convention-cadre de compensation aura la possibilité de régler tous les contrats ouverts au montant net dans l'éventualité d'un manquement de l'autre partie.

OPÉRATIONS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

Les opérations sans effet sur la trésorerie présentées dans les tableaux des flux de trésorerie comprennent les distributions réinvesties des fonds communs de placement sous-jacents et les dividendes en actions des placements en actions. Ces montants représentent les revenus hors trésorerie comptabilisés dans les états du résultat global. En outre, des reclassements entre les séries d'un même fonds sont, de par leur nature, sans effet sur la trésorerie et, de ce fait, ont été exclus des postes « Produit de l'émission de parts rachetables » et « Paiement en trésorerie au rachat de parts rachetables » présentés dans les tableaux des flux de trésorerie.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La « juste valeur » s'entend du prix qui serait obtenu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une opération normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les placements sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comptabilisés à la juste valeur. Dans le cas des titres négociés sur un marché actif, la juste valeur correspond au cours de marché à la date de clôture, obtenu auprès de services indépendants de fixation des prix. Les Fonds utilisent le dernier cours de négociation des actifs et passifs financiers, dans la mesure où ce dernier tombe dans l'écart entre les cours acheteur et vendeur du jour. Dans le cas contraire, le gestionnaire détermine un point compris dans cette fourchette qui représente au mieux la juste valeur, à la lumière des faits et circonstances propres à l'élément visé. Dans le cas des placements non négociés sur un marché actif, ou des titres pour lesquels le gestionnaire estime que les derniers cours ne sont pas fiables, la juste valeur est estimée en fonction des techniques d'évaluation établies par le gestionnaire. Les techniques d'évaluation établies par le gestionnaire sont fondées sur les données observables du marché sauf dans les cas où il n'existe pas de données du marché pertinentes ou fiables. La valeur des titres estimée au moyen des techniques d'évaluation non fondées sur les données observables du marché, s'il y a lieu, est indiquée dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Un dérivé est un contrat financier conclu entre deux parties et dont la valeur est dérivée de la valeur d'un actif sous-jacent comme une action, une obligation, un produit de base, un taux d'intérêt ou une devise. Certains Fonds peuvent utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme normalisés ou de gré à gré, les swaps et d'autres instruments de même nature, d'une façon jugée appropriée pour atteindre leurs objectifs de placement. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture, c'est-à-dire pour protéger le cours d'un titre, un taux de change ou un taux d'intérêt contre les variations défavorables, et à des fins autres que de couverture, c'est-à-dire pour obtenir des positions sur des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Les dérivés comportent divers risques, notamment le risque que la contrepartie ne respecte pas ses obligations aux termes du contrat, le risque d'illiquidité des marchés et le risque de prix pouvant faire gagner ou perdre aux Fonds des montants supérieurs à ceux qui figurent dans les états de la situation financière. Les dérivés affichant des gains latents sont classés dans l'actif courant à titre d'instruments financiers dérivés, tandis que ceux qui affichent des pertes latentes sont classés dans le passif courant à titre d'instruments financiers dérivés.

Contrats de change à terme

Certains Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme aux fins de couverture ou à d'autres fins lorsqu'une telle activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières. Un contrat de change à terme est un accord conclu entre deux parties qui s'entendent pour acheter et vendre une devise à une date et à un prix convenus. Les fonds concluent des contrats de change à terme avec des contreparties autorisées, et ces contrats sont comptabilisés à la juste valeur. Leur juste valeur varie en fonction de l'évolution des taux de change. La juste valeur des contrats de change à terme est inscrite dans les états de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Les contrats de change à terme sont évalués à la valeur de marché quotidiennement, et les variations de leur juste valeur sont inscrites au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des instruments dérivés ». Au dénouement des contrats, le gain ou la perte cumulé(e) est comptabilisé(e) au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés ». Les

montants notionnels des contrats ouverts sont indiqués dans la liste des instruments dérivés de l'inventaire du portefeuille.

Contrats à terme normalisés

Les contrats à terme normalisés sont évalués chaque jour d'évaluation au moyen du cours de clôture affiché sur le marché public pertinent. Leur juste valeur est inscrite dans les états de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Les gains et pertes découlant des contrats à terme sont comptabilisés au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des instruments dérivés » des états du résultat global jusqu'au dénouement ou à l'expiration des contrats, moment auquel les gains ou pertes sont réalisés et inscrits au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés ».

Swaps sur défaillance de crédit

Certains Fonds peuvent conclure des swaps sur défaillance de crédit, principalement pour gérer ou exploiter un risque de crédit, lorsqu'une telle activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières. Le swap sur défaillance de crédit est une entente entre le Fonds et une contrepartie en vertu de laquelle l'acheteur du contrat reçoit une protection de crédit et le vendeur garantit la solvabilité rattachée à un titre de créance de référence. Le titre de créance de référence peut correspondre à un simple titre de créance souveraine ou de société, à un indice obligataire ou à une tranche d'indice obligataire. Le risque de crédit auquel s'expose un Fonds relativement à l'actif de référence est comparable à celui qu'aurait pris le Fonds en investissant directement dans le titre de créance. Si les Fonds sont acheteurs de protection et que survient un événement de crédit, tel que le terme est défini dans le contrat de swap correspondant, les Fonds sont en droit de recevoir du vendeur : i) le montant notionnel du swap en échange du titre de créance de référence; ou ii) un montant de règlement net égal au montant notionnel du swap moins la valeur de recouvrement du titre de créance. Si les Fonds sont vendeurs de protection et que survient un événement de crédit, tel que le terme est défini dans le contrat de swap correspondant, les Fonds doivent verser à l'acheteur : i) le montant notionnel du swap en échange du titre de créance de référence, d'autres obligations livrables ou des titres sous-jacents liés à l'indice de référence; ou ii) en trésorerie ou en titres, un montant de règlement net égal au montant notionnel du swap moins la valeur de recouvrement du titre de référence ou des titres sous-jacents liés à l'indice de référence. Le risque de crédit maximal auquel s'expose un Fonds à la vente d'un contrat de protection correspond au montant notionnel du contrat en question.

Pendant la durée du contrat, l'acheteur verse au vendeur des paiements périodiques, tant qu'aucune défaillance ne survient. Ces paiements versés ou reçus s'accumulent quotidiennement et sont comptabilisés au poste « Produits (charges) d'intérêts net(te)s sur les contrats de swap » dans les états du résultat global. Les swaps sur défaillance de crédit figurent dans la liste des instruments dérivés. Les variations de la valeur des swaps sur défaillance de crédit et toute prime initiale versée ou reçue sont inscrites dans les états de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Au dénouement des contrats de swap sur défaillance de crédit, les gains ou les pertes (y compris les primes initiales) sont réalisés et comptabilisés au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » des états du résultat global. Les modalités du contrat de swap peuvent prévoir le dépôt, en garantie, d'un montant en trésorerie ou de titres.

Swaps de taux d'intérêt

Certains Fonds peuvent conclure des swaps de taux d'intérêt, notamment pour gérer ou exploiter le risque découlant des variations des taux. Le swap de taux d'intérêt est une entente entre le Fonds et une contrepartie en vertu de

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

laquelle les parties conviennent d'échanger un paiement fixe contre un paiement variable en fonction d'un taux d'intérêt et d'un montant notionnel convenu.

Pendant la durée du contrat, chaque partie verse à l'autre des paiements périodiques. Ces paiements versés ou reçus s'accumulent quotidiennement et sont comptabilisés au poste « Produits (charges) d'intérêts net(te)s sur les contrats de swap » dans les états du résultat global. Les swaps de taux d'intérêt figurent dans la liste des instruments dérivés. Les variations de la valeur des swaps de taux d'intérêt et toute prime initiale versée ou reçue sont inscrites dans les états de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Au dénouement des contrats de swap de taux d'intérêt, les gains ou les pertes (y compris les primes initiales) sont réalisés et comptabilisés au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Swaps sur rendement total

Certains Fonds peuvent conclure des contrats de swap sur rendement total principalement pour gérer leur exposition à l'instrument sous-jacent ou obtenir une telle exposition. Un swap sur rendement total est une entente entre le Fonds et une contrepartie en vertu de laquelle les parties conviennent d'échanger un ou des flux de trésorerie en fonction du prix d'un instrument sous-jacent et d'un taux fixe ou variable.

Pendant la durée du contrat, le Fonds versera à la contrepartie des paiements périodiques en fonction d'un taux fixe ou variable. Ces paiements versés s'accumulent quotidiennement et sont comptabilisés au poste « Produits (charges) d'intérêts net(te)s sur les contrats de swap » dans les états du résultat global. À la date d'échéance, un flux net de trésorerie est échangé; le rendement total équivaut au rendement de l'instrument sous-jacent moins le taux de financement, le cas échéant. En tant que récepteur, le Fonds recevra des paiements si le rendement total net est positif et devra en verser si le rendement total net est négatif. Les swaps sur rendement total figurent dans la liste des instruments dérivés. Les variations de la valeur d'un contrat de swap sur rendement total sont inscrites dans les états de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Au dénouement des contrats de swap sur rendement total, les gains ou les pertes sont réalisés et comptabilisés au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » des états du résultat global.

Swaps sur devises

Certains Fonds peuvent conclure des contrats de swap sur devises principalement pour gérer leur exposition au risque de change ou obtenir une telle exposition. Le swap sur devises est une entente en vertu de laquelle le Fonds et une contrepartie s'engagent à échanger les paiements d'intérêts et le capital sur des prêts libellés dans deux monnaies différentes.

Pendant la durée du contrat, chaque partie verse à l'autre des paiements périodiques. Ces paiements versés ou reçus s'accumulent quotidiennement et sont comptabilisés au poste « Produits (charges) d'intérêts net(te)s sur les contrats de swap » dans les états du résultat global. Les swaps sur devises figurent dans la liste des instruments dérivés. Les variations de la valeur des swaps sur devises et toute prime initiale versée ou reçue sont inscrites dans les états de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Au dénouement des contrats de swap sur devises, les gains ou les pertes (y compris les primes initiales) sont réalisés et comptabilisés au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » des états du résultat global.

Options sur devises

Certains Fonds peuvent acheter des options sur devises. Ces options donnent le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une certaine quantité

d'une devise à un taux et à une date déterminés. Elles peuvent servir de couverture contre les fluctuations des taux de change et permettent d'exploiter les devises étrangères.

Les options sur devises sont présentées dans la liste des instruments dérivés. Les variations de la valeur des options et toute prime versée sont inscrites dans les états de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Au dénouement des options sur devises, les gains ou les pertes (y compris les primes versées) sont réalisés et comptabilisés au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » des états du résultat global.

GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

Les parts émises en circulation sont réputées faire partie du capital des Fonds. La souscription et le rachat des parts des Fonds ne sont assujettis à aucune exigence de capital particulière, mis à part à certains seuils de souscription minimale. Les parts des Fonds sont offertes en vente tout jour ouvrable et peuvent être rachetées ou émises à la valeur liquidative par part de leur série respective ce même jour ouvrable. L'expression « jour ouvrable » s'entend des jours où la Bourse de Toronto est active. La valeur liquidative de chaque série est calculée quotidiennement et elle correspond à la quote-part des actifs du Fonds attribuables à cette série, moins sa quote-part proportionnelle des passifs communs à toutes les séries du Fonds, moins les passifs propres à cette série. Les charges directement attribuables à une série sont imputées à cette série. L'actif, les passifs communs, les revenus et les autres dépenses sont attribués proportionnellement à chaque série selon la valeur liquidative relative de chacune. La valeur liquidative par part est égale à la valeur liquidative de chaque série d'un Fonds divisée par le nombre total de parts de cette série en circulation.

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR PART

L'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, présentée dans les états du résultat global, correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque série pour l'exercice, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour cette série au cours dudit exercice.

OPÉRATIONS DE PRÊTS DE VALEURS MOBILIÈRES

Un Fonds peut recourir au prêt de valeurs mobilières dans le cadre d'une convention de prêt établie avec le dépositaire dans le but de générer un revenu supplémentaire. La valeur marchande totale de toutes les valeurs mobilières prêtées par le Fonds ne peut dépasser 50 % de son actif. Le Fonds reçoit une garantie, sous forme de valeurs mobilières jugées acceptables en vertu du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, d'au moins 102 % de la juste valeur des valeurs mobilières prêtées. Les titres détenus en garantie sont généralement des obligations d'État ou de sociétés.

Le revenu provenant de prêts de valeurs mobilières est comptabilisé mensuellement au poste « Prêt de valeurs mobilières » lorsqu'il est à recevoir. Les données relatives aux prêts de valeurs mobilières figurent dans la rubrique « Prêt de valeurs mobilières » dans les « Notes propres au fonds ». L'agent de prêt de titres reçoit 20 % des revenus bruts tirés des prêts de valeurs mobilières du Fonds.

PARTS RACHETABLES

Certains Fonds émettent différentes séries de parts pouvant être rachetées au gré du porteur; elles ne sont cependant pas toutes assorties des mêmes droits. Ces parts sont classées en tant que passifs financiers. Les parts rachetables peuvent être échangées à tout moment contre un montant de trésorerie proportionnel à la quote-part de la série dans la valeur liquidative

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

du Fonds. Les parts rachetables sont comptabilisées au montant de rachat payable à la date des états de la situation financière si le porteur exerce son droit d'en demander le rachat par le Fonds. Les parts des Fonds ne comptant qu'une seule série ne répondent pas aux critères qui permettraient de les classer comme instruments de capitaux propres, car ces Fonds ont l'obligation de remettre de la trésorerie dans des circonstances autres que le rachat de parts. Chacun de ces Fonds doit distribuer chaque année son revenu imposable aux porteurs de parts et offre à ces derniers la possibilité de recevoir ces distributions en trésorerie.

PLACEMENTS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Une entité structurée est conçue de manière à ce que les droits de vote et autres droits similaires ne constituent pas le facteur prépondérant pour déterminer qui détient le contrôle de l'entité, par exemple lorsque les droits de vote concernent exclusivement les fonctions administratives et que les activités importantes sont régies par des ententes contractuelles.

Les stratégies de placement de certains Fonds prévoient des opérations régulières sur d'autres fonds. Les Fonds classent tous leurs placements dans d'autres fonds (« fonds émetteurs ») comme des placements dans des entités structurées non consolidées. Les Fonds investissent dans des fonds émetteurs dont les objectifs visent autant la protection du capital, la maximisation des revenus de dividendes que la croissance du capital à long terme et dont les stratégies de placement ne prévoient pas d'effet de levier. Les fonds émetteurs financent leurs opérations en émettant des parts rachetables au gré du porteur et offrent à ce dernier une participation proportionnelle dans leur actif net. Les Fonds détiennent des parts rachetables dans chacun de leurs fonds émetteurs et peuvent demander le rachat de leur placement quotidiennement. Les placements des Fonds dans un fonds émetteur sont assujettis aux modalités définies dans la documentation de placement du fonds émetteur respectif. La variation de la juste valeur de chaque fonds émetteur est inscrite dans les états du résultat global au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements ». L'exposition maximale d'un Fonds aux pertes résultant d'une participation dans un fonds émetteur est égale à la juste valeur de ses placements dans ce fonds émetteur. Dès qu'un Fonds cède les parts qu'il détient dans un fonds émetteur, il cesse d'être exposé au risque qui y est associé.

Certains Fonds effectuent des placements dans des fonds négociés en bourse (FNB), qui sont présentés dans l'inventaire du portefeuille. Ces Fonds ont déterminé que ces FNB sont des entités structurées non consolidées. Ces FNB reproduisent, dans toute la mesure du possible, le rendement des indices applicables, visent à produire une croissance du capital ou un revenu à long terme, le cas échéant, en investissant principalement dans les titres constituant l'indice de référence, dans les mêmes proportions relatives, ou cherchent à suivre les rendements des indices. Les FNB financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur et qui garantissent au porteur un intérêt proportionnel dans la valeur liquidative du FNB en question. Les FNB sous-jacents sont cotés en bourse.

Certains Fonds effectuent des placements dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou d'autres types de créances. Ces titres comprennent des titres avec flux identiques, des titres garantis par des créances hypothécaires, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des actifs, des titres garantis par des créances et d'autres titres qui représentent directement ou indirectement une participation dans des prêts hypothécaires sur un bien immobilier, qui sont garantis par ce type de prêts ou qui sont payables à partir de ce type de prêts. Les titres de créances et de capitaux propres ainsi émis peuvent être regroupés par tranches caractérisées par divers niveaux de subordination. Ces titres peuvent donner lieu à un paiement mensuel d'intérêts ou de capital. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir d'un portefeuille de prêts

hypothécaires commerciaux ou résidentiels, notamment des prêts hypothécaires établis par des institutions d'épargne et de prêt, des banques de crédit hypothécaire et des banques commerciales. Les titres adossés à des actifs sont créés à partir de nombreux types d'actifs, notamment des prêts auto, des créances de cartes de crédit, des prêts sur valeur domiciliaire et des prêts étudiants. L'exposition maximale des Fonds aux pertes résultant d'une participation dans des titres adossés à des créances hypothécaires est égale à la juste valeur de leurs placements dans ces titres comme le présente l'inventaire du portefeuille.

Un tableau décrivant les types d'entités structurées que les Fonds ne consolident pas, mais dans lesquels ils détiennent une participation est présenté dans les « Notes propres au fonds » des états financiers.

NORMES COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

En avril 2024, l'International Accounting Standards (l'« IASB ») a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (l'« IFRS 18 »). L'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, établit de nouvelles dispositions en matière de présentation de catégories distinctes et de sous-totaux définis dans l'état du résultat global, de nouvelles informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction et des exigences additionnelles en matière de regroupement et de ventilation d'informations. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et une application anticipée est permise. Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

4. Charges

FRAIS DE GESTION ET FRAIS SUPPLÉMENTAIRES DE CONSEILS EN PLACEMENT

Le gestionnaire reçoit des frais de gestion pour certaines séries des Fonds. Les frais de gestion couvrent les coûts rattachés à la gestion des Fonds, à la planification des analyses de placement, à la formulation de recommandations et à la prise de décisions de placement, à l'organisation du versement, à la mise en marché et à la promotion des Fonds et à la prestation d'autres services. Ces frais sont représentés par un taux annualisé fondé sur la valeur liquidative de chaque série des Fonds. Les frais payés par les Fonds sont calculés chaque jour et payables chaque semaine.

Aucuns frais de gestion ne sont imputés par le gestionnaire des Fonds à l'égard des titres suivants : parts du Fonds collectif d'actions internationales GPPMD, du Fonds collectif d'obligations à court terme GPPMD, du Fonds collectif d'obligations GPPMD, du Fonds collectif de dividendes GPPMD, du Fonds collectif d'occasions stratégiques GPPMD, du Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD et du Fonds collectif stratégique de rendement GPPMD; parts de série Fiducie privée du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD; parts de série A du Fonds collectif indice composé plafonné S&P/TSX GPPMD, du Fonds collectif indice S&P 500 GPPMD, du Fonds collectif indiciel d'actions internationales GPPMD et du Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD, puisque les porteurs de ces parts ont convenu de payer directement à Conseils en placement privés MD des frais de gestion de compte négociés séparément, en fonction de l'actif sous gestion, jusqu'à concurrence de 1,56 %.

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

Les séries suivantes versent au gestionnaire des Fonds concernés des honoraires de gestion annuels, hors taxe de vente, comme suit :

Fonds	Série A	Série D	Série F	Parts de série Fiducie privée
Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD	1,25 %	s. o.	s. o.	–
Fonds collectif d'actions américaines GPPMD	1,25 %	s. o.	s. o.	–
Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD	0,40 %	1,08 %	0,71 %	s. o.
Fonds collectif indiciel d'actions canadiennes GPPMD	–	s. o.	0,04 %	s. o.
Fonds collectif indiciel d'actions américaines GPPMD	–	s. o.	0,07 %	s. o.
Fonds collectif indiciel d'actions internationales GPPMD	–	s. o.	0,19 %	s. o.

Les porteurs de parts de série A du Fonds collectif d'actions internationales GPPMD doivent payer des frais supplémentaires de conseils en placement facturés par le conseiller du Fonds. Comme le gestionnaire prend en charge une portion de ces frais, le Fonds en acquitte une partie, qui varie de 0,20 % à 0,30 % de la valeur liquidative.

Les porteurs de parts de série A du Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD doivent payer des frais supplémentaires de conseils en placement facturés par le conseiller du Fonds. Comme le gestionnaire prend en charge une portion de ces frais, le Fonds en acquitte une partie, qui varie de 0,40 % à 0,50 % de la valeur liquidative.

FRAIS D'ADMINISTRATION

Chaque Fonds (sauf le Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD, relativement aux parts de séries I, F et D) acquitte certaines charges d'exploitation relatives qui lui sont propres, comme le permet l'organisme de réglementation des valeurs mobilières. Ces charges comprennent notamment des frais de commission, d'audit, de garde et d'émission, les frais et charges du CEI, toutes les dépenses liées aux prospectus et aux assemblées des porteurs de parts, de même que les frais de service des fonds. Les charges d'exploitation associées à une série de parts dans son ensemble sont réparties au prorata parmi les Fonds auxquels elles sont rattachées. Le gestionnaire des Fonds peut en tout temps renoncer aux charges d'exploitation que doivent payer les Fonds, ou les prendre en charge.

En contrepartie des frais d'administration de 0,20 % calculés sous forme de pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative du Fonds, le gestionnaire assume une partie des charges d'exploitation des parts des séries F et D du Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire et les autres charges d'exploitation courantes, comme les frais d'audit et de garde, les frais juridiques et toutes les charges liées aux prospectus et aux assemblées des porteurs de parts, à la comptabilité, à l'évaluation, à la préparation des rapports et la tenue des registres, les frais du CEI, ainsi que d'autres charges. Les frais d'administration sont calculés chaque jour et payés chaque mois. Aucuns frais d'administration ne s'appliquent aux parts de série I du Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD. Les frais d'administration pour cette série sont payés directement par l'épargnant.

HONORAIRES D'AUDIT

Pour l'exercice considéré, les honoraires payés ou à payer, à KPMG s.r.l./ S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur externe de tous les Fonds gérés par le gestionnaire s'établissent comme suit :

	(\$)
Honoraires d'audit	288 294
Honoraires pour services autres que d'audit	64 160

5. Opérations entre parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient aussi, directement ou indirectement, en propriété exclusive, les sociétés de fonds communs de placement Placements Scotia Inc. et Fonds d'investissement Tangerine Limitée, de même que le courtier en valeurs mobilières Scotia Capitaux Inc. (qui englobe ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le gestionnaire peut, pour le compte des Fonds, faire des opérations ou conclure des accords avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines autres sociétés liées à lui (individuellement, une « partie liée »). Toutes les opérations entre le Fonds et les parties liées sont menées dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales.

- Le gestionnaire facture des frais de gestion pour son rôle de fiduciaire et gestionnaire des Fonds, selon le cas, ainsi que des frais d'administration en contrepartie des charges d'exploitation qu'il assume, comme le décrit la note 4. Certains Fonds versent aussi à leur gestionnaire des frais supplémentaires de conseils (voir la note 4). Les frais de gestion, les frais d'administration et les frais supplémentaires de conseils sont indiqués dans des postes distincts dans les états du résultat global.
- Les gestionnaires de portefeuille des Fonds prennent les décisions d'achat et de vente de placements pour chacun des Fonds. Certaines opérations de portefeuille peuvent également être exécutées par une partie liée aux Fonds, pour le compte de ces derniers, pourvu que ses tarifs, services et autres conditions soient comparables à ceux offerts par d'autres courtiers. La partie liée recevra alors des commissions versées par les Fonds concernés. Les commissions de courtage versées aux parties liées pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 s'établissent comme suit (en milliers de dollars) :

Fonds	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Fonds collectif de dividendes GPPMD	135	98
Fonds collectif stratégique de rendement GPPMD	21	3
Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD	223	306
Fonds collectif d'occasions stratégiques GPPMD	12	3
Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD	9	4
Fonds collectif indiciel d'actions canadiennes GPPMD	5	–
Fonds collectif indiciel d'actions américaines GPPMD	–	6
Fonds collectif d'actions américaines GPPMD	112	6

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

Fonds	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Fonds collectif d'actions internationales GPPMD	14	1

- Le gestionnaire a reçu l'aval du Comité d'examen indépendant pour investir la trésorerie des Fonds auprès de la Banque Scotia aux taux du financement à un jour en vigueur sur le marché. L'intérêt perçu par les Fonds est inclus au poste « Intérêts à distribuer » dans les états du résultat global.
- Le Fonds peut investir dans des fonds de placement gérés par le gestionnaire. Ces placements sont alors présentés à l'inventaire du portefeuille du fonds.
- Le gestionnaire a reçu l'aval du Comité d'examen indépendant des Fonds pour acheter des titres de parties liées, comme la Banque Scotia. Tout titre de partie liée détenu est présenté dans l'inventaire du portefeuille des Fonds concernés. Les Fonds peuvent aussi conclure des opérations sur dérivés avec la Banque Scotia.
- Les distributions reçues de fonds qui sont des parties liées sont incluses dans les « Revenus tirés des fonds sous-jacents » dans les états du résultat global.

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT

Le gestionnaire a mis sur pied un Comité d'examen indépendant (CEI), comme l'exige le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »). Le CEI examine les questions de conflit d'intérêts ayant trait aux activités des fonds. En outre, dans certaines situations, au lieu d'obtenir le consentement des porteurs de parts, un Fonds peut être restructuré avec un autre fonds commun de placement ou ses actifs pourront être transférés à un autre fonds commun de placement qui est géré par le gestionnaire ou une société membre de son groupe. Cette mesure nécessite l'approbation du CEI et les porteurs de parts reçoivent par écrit un avis au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur du changement. L'approbation du CEI est également requise pour un remplacement d'auditeur.

Le CEI se compose de quatre personnes qui sont indépendantes du gestionnaire, des Fonds et des entités liées au gestionnaire.

Le gestionnaire paie la totalité des frais du CEI pour le compte des Fonds, et il répartit ces frais également entre chacun des Fonds. Le gestionnaire recouvre ces coûts en facturant des frais d'administration aux Fonds. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, chaque Fonds géré par le gestionnaire a payé environ 3 000 \$ au titre des frais du CEI.

FRAIS D'OPÉRATIONS À COURT TERME ET FRAIS DE RACHAT ANTICIPÉ

Les clients qui font racheter ou substituer des parts ou des actions d'un fonds MD se voient réclamer des frais de rachat anticipé correspondant à 2,00 % du montant des parts ou des actions rachetées ou substituées si le rachat ou la substitution se produit dans les trente (30) jours de leur date d'achat ou de substitution. Les frais de rachat sont comptabilisés à titre de revenus dans la période du rachat anticipé.

Les frais de rachat anticipé ne s'appliquent pas aux rachats ni aux substitutions :

- effectués dans le cadre des programmes de retraits systématiques et réguliers;
- lorsque le montant du rachat ou de la substitution est inférieur à 10 000 \$;
- découlant de la recommandation d'un conseiller MD ou d'un gestionnaire de portefeuille MD relativement à un plan financier.

6. Parts rachetables

Le capital des Fonds est représenté par un nombre illimité de parts autorisées sans valeur nominale. Les parts de toutes les séries sont rachetables au gré du porteur, à la valeur liquidative respective de la série. Chaque part donne droit à son porteur à une voix aux assemblées des porteurs de parts et lui confère, à parité avec les autres porteurs de parts de la même série des dividendes ou distributions, de la liquidation ou des autres droits afférents à cette série. Les distributions sur les parts d'un Fonds sont réinvesties dans des parts supplémentaires ou, si le porteur de parts le demande, versées en trésorerie. Le capital des Fonds est géré en fonction de chacun de ses objectifs de placement ainsi que des politiques et des restrictions présentées dans son prospectus ou ses documents de placement, selon le cas. La souscription et le rachat des parts des Fonds ne sont assujettis à aucune exigence de capital ou restriction particulière, mis à part à certains seuils de souscription minimale.

Les parts de chaque série des Fonds sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part de leur série respective, laquelle est déterminée à la fermeture des marchés chaque jour où la Bourse de Toronto est active. On calcule la valeur liquidative par part en divisant la valeur liquidative par série par le nombre total de parts de cette série en circulation. Le nombre de parts émises et rachetées est présenté dans les « Notes propres au fonds ».

7. Estimations comptables et jugements critiques

La préparation d'états financiers exige que le gestionnaire fasse appel à son jugement dans l'application des méthodes comptables et dans la formulation d'estimations et d'hypothèses prospectives. Ces estimations sont fondées sur les données disponibles à la date de publication des états financiers. Les résultats réels pourraient différer de manière significative de ces estimations. La section qui suit décrit les estimations et les jugements comptables déterminants qui ont été retenus pour préparer les états financiers des fonds.

ENTITÉS D'INVESTISSEMENT

Conformément à l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les Fonds répondent à la définition d'une entité d'investissement, selon laquelle les Fonds ont l'obligation d'obtenir des fonds auprès de plus d'un investisseur, de leur fournir des services de gestion d'investissements, de déclarer à leurs investisseurs qu'ils ont pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital, de revenus d'investissement ou les deux, et de mesurer et d'évaluer le rendement de leurs placements à leur juste valeur. Ainsi, les Fonds ne consolident pas leurs placements dans des filiales, s'ils en ont, mais les évaluent plutôt à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à la norme comptable.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES TITRES ET DES DÉRIVÉS NON COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

À l'occasion, les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif. La juste valeur de ces titres peut être établie par les Fonds à partir de sources fiables ou de prix indicatifs provenant des teneurs de marché. Des cours fixés par les courtiers peuvent être obtenus auprès de sources à titre indicatif, mais n'ont aucune valeur exécutoire ou contraignante. Lorsque les données du marché ne sont pas disponibles, les Fonds peuvent évaluer leurs positions au moyen de modèles d'évaluation internes jugés adéquats par le gestionnaire, qui sont articulés autour de méthodes et de techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur. Les modèles sont, dans la mesure du possible, fondés sur des données observables. Néanmoins, le gestionnaire peut être contraint de formuler certaines hypothèses ou estimations concernant les risques, la volatilité

et les corrélations, lorsque nécessaire. La modification des hypothèses et des estimations pourrait avoir une incidence sur la juste valeur déclarée des instruments financiers. Selon la définition des Fonds, les « données observables » sont des données du marché faciles à obtenir, publiées ou mises à jour régulièrement, fiables, vérifiables et provenant de sources indépendantes ayant une présence active sur le marché en cause.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers des Fonds, le gestionnaire doit faire preuve de jugement pour déterminer la meilleure méthode de classement selon l'IFRS 9. Le gestionnaire a évalué le modèle économique des Fonds et a constaté que leurs placements, y compris leurs dérivés, devaient être gérés collectivement et que leur rendement serait évalué à la juste valeur. Le gestionnaire a donc déterminé que la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à l'IFRS 9, était la méthode d'évaluation et de présentation la plus pertinente pour les placements des Fonds.

8. Risques liés aux instruments financiers

Les Fonds utilisent des instruments financiers pour atteindre leurs objectifs de placement respectifs. Les placements des Fonds sont présentés dans l'inventaire du portefeuille de chacun d'eux, qui regroupe les titres par type d'actif, région et segment de marché.

L'utilisation d'instruments financiers expose les Fonds à divers risques liés aux instruments financiers. Les pratiques de gestion du risque des Fonds consistent notamment à établir des politiques de placement limitant l'exposition aux risques liés aux instruments financiers et à charger des conseillers en placement expérimentés et professionnels d'investir le capital des Fonds dans des titres conformément aux politiques de placement. Le gestionnaire suit régulièrement le rendement des conseillers des Fonds et leur respect des politiques de placement.

Les importants risques liés aux instruments financiers auxquels les Fonds sont exposés, de même que les pratiques particulières de gestion de ces risques figurent ci-après. Les risques propres à chaque Fonds figurent dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

Les perturbations sur les marchés causées par les conflits géopolitiques, les crises sanitaires mondiales, les catastrophes naturelles et les tarifs douaniers élevés ont eu des répercussions à l'échelle mondiale et l'incertitude règne quant à leurs effets à long terme. De telles perturbations peuvent avoir un effet négatif sur les risques liés aux instruments financiers de chacun des Fonds.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier n'acquiesce pas ses obligations prévues au contrat, ce qui entraîne une perte. Les Fonds sont exposés au risque de crédit par leurs placements dans des obligations canadiennes et étrangères, des actions privilégiées et des instruments dérivés, ainsi que par la trésorerie et les placements à court terme, les montants exigibles des courtiers, les dividendes et intérêts à recevoir et les autres créances. Un Fonds peut effectuer des opérations de prêts de valeurs mobilières aux termes d'une convention prévoyant les restrictions énoncées dans la législation canadienne en valeurs mobilières. La garantie détenue est composée de titres à revenu fixe à notation élevée. Tous les titres visés par des conventions de prêts sont entièrement garantis.

Les risques de crédit découlant des placements à court terme et des titres à revenu fixe, notamment les obligations canadiennes et étrangères et les actions privilégiées, sont généralement limités à la juste valeur des placements figurant dans l'inventaire du portefeuille. Les Fonds limitent leur exposition

à chaque émetteur, secteur ou catégorie de notation pris individuellement. La solvabilité des émetteurs dans lesquels les Fonds investissent est examinée régulièrement, et les portefeuilles sont rajustés au besoin de manière à atteindre le seuil indiqué dans leur prospectus respectif. Le risque de crédit de chaque Fonds, s'il y a lieu, figure dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

Les risques de crédit découlant de la trésorerie sont limités à la valeur comptable figurant dans les états de la situation financière, sauf dans le cas du Fonds monétaire MD, où le risque de crédit se limite à la juste valeur inscrite dans l'inventaire du portefeuille. Les Fonds gèrent les risques de crédit que comportent la trésorerie et les placements à court terme en investissant dans des billets à court terme de qualité supérieure assortis d'une notation d'au moins R-1 (bas), de même qu'en limitant l'exposition à un même émetteur.

Certains contrats dérivés font l'objet d'accords de compensation aux termes desquels, en cas de défaut d'une partie, les obligations de l'autre partie s'éteignent et sont réglées à leur montant net. Ainsi, le risque de perte de crédit maximum sur contrats dérivés correspond à l'actif lié aux instruments financiers dérivés figurant dans les états de la situation financière. Chaque Fonds gère le risque de crédit lié aux instruments dérivés en concluant des contrats uniquement avec des contreparties ayant une notation approuvée. Le risque de crédit sur les montants exigibles de courtiers est minime puisque les opérations sont réglées par l'entremise de chambres de compensation où les titres ne sont remis que lorsque le paiement est reçu.

Le risque de crédit associé aux opérations de prêts de valeurs mobilières est limité par le fait que la valeur de la trésorerie ou des titres pris en garantie par les Fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des valeurs mobilières prêtées. La juste valeur marchande des garanties et des valeurs mobilières prêtées est évaluée chaque jour ouvrable. La valeur globale en dollars des valeurs mobilières en portefeuille prêtées est présentée dans les « Notes propres au fonds ».

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que les Fonds éprouvent des difficultés à remplir les obligations liées aux passifs financiers réglés en trésorerie ou au moyen d'un autre actif financier. L'exposition des Fonds au risque de liquidité découle principalement des rachats de parts au comptant. Tous les passifs financiers des Fonds sont exigibles d'ici un an, à l'exception des produits dérivés à plus longue échéance, comme l'indique l'inventaire du portefeuille. Pour gérer cette exigence de liquidité, les Fonds investissent principalement dans des titres liquides qui peuvent être facilement vendus sur des marchés actifs, et chaque Fonds peut emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de sa valeur liquidative. À la clôture de l'exercice, aucun Fonds n'avait fait de prélèvement sur sa ligne de crédit.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change s'entend du risque que les valeurs des actifs et des passifs financiers libellés en devises fluctuent en raison de variations des taux de change. Dans la mesure où les Fonds détiennent des actifs et des passifs libellés en devises, ils sont exposés au risque de change. Un Fonds peut aussi utiliser des contrats de change à terme au gré du gestionnaire. Le risque de change de chaque Fonds, s'il y a lieu, figure dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur (calculée comme la valeur courante) des flux de trésorerie associée aux instruments financiers portant intérêt fluctue en raison de changements dans les taux d'intérêt ayant cours sur le marché. De façon générale, lorsque les taux d'intérêt augmentent, la juste valeur des instruments financiers portant intérêt

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

diminue. Les instruments financiers dont le terme à courir est plus long sont généralement assortis d'un risque de taux d'intérêt plus élevé.

Les instruments financiers portant intérêt qui assujettissent les Fonds au risque de taux d'intérêt sont notamment les obligations canadiennes et étrangères et les titres adossés à des créances hypothécaires ou d'autres types de créances. Les Fonds peuvent aussi être exposés indirectement au risque de taux d'intérêt de par leurs positions en swaps de taux d'intérêt, qui figurent dans la liste des instruments dérivés. Les instruments du marché monétaire à court terme portent aussi intérêt et sont donc assujettis au risque de taux d'intérêt. Toutefois, en raison de la nature à court terme des titres, le risque de taux d'intérêt est généralement peu important.

Les pratiques de gestion du risque de taux d'intérêt des Fonds consistent notamment à établir des durations cibles en fonction des indices de référence appropriés et d'ajuster les durations des Fonds en conséquence. Si on prévoit que les taux d'intérêt augmenteront, on peut raccourcir les durations pour limiter les pertes potentielles. À l'inverse, si on prévoit que les taux d'intérêt diminueront, les durations peuvent être rallongées pour augmenter les gains potentiels. L'exposition de chaque Fonds au risque de taux d'intérêt, s'il y a lieu, figure dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

AUTRE RISQUE DE PRIX

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers diminue en raison des fluctuations des cours des instruments financiers autres que les baisses causées par le risque de taux d'intérêt et le risque de change. L'autre risque de prix découle de la sensibilité des instruments financiers aux changements dans le marché en général (risque de marché) de même que de facteurs propres à chaque instrument financier. L'autre risque de prix attribuable aux placements individuels est géré au moyen d'une diversification efficace du portefeuille et d'un choix minutieux des titres ainsi que des ajustements de la juste valeur lorsqu'il y a une volatilité considérable sur les marchés internationaux après la fermeture des marchés. L'exposition de chaque Fonds à l'autre risque de prix, s'il y a lieu, figure dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

La section des risques liés aux instruments financiers des états financiers présente également les renseignements relatifs à l'exposition de chaque Fonds aux risques liés aux instruments financiers, y compris le classement hiérarchique selon la juste valeur.

RISQUES FINANCIERS LIÉS AUX FONDS COMMUNS DE PLACEMENT SOUS-JACENTS

Certains Fonds peuvent effectuer des placements dans d'autres fonds communs de placement. Ces placements sont régis par les conditions stipulées dans les documents d'émission de chacun des fonds sous-jacents et sont soumis aux risques liés aux instruments financiers qu'ils détiennent. La perte maximale à laquelle un Fonds est exposé du fait de sa participation dans un fonds commun de placement correspond à la juste valeur totale de ses placements dans ce fonds commun. Dès qu'un Fonds cède les parts qu'il détient dans un fonds commun de placement sous-jacent, il cesse d'être exposé au risque qui y est associé. La section des risques liés aux instruments financiers des états financiers de chaque Fonds précise son exposition aux placements dans des fonds communs de placement sous-jacents.

9. Évaluation de la juste valeur

Les Fonds classent les évaluations de la juste valeur selon les données d'entrée utilisées dans les techniques servant à mesurer cette juste valeur. Ainsi, une entité doit classer chaque instrument financier sous l'un des trois niveaux de juste valeur suivants :

Niveau 1 – pour les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – pour les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 – pour les données fondées sur des données de marché non observables.

Le classement d'un instrument financier est déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas ayant une importance pour l'évaluation de la juste valeur.

Toutes les évaluations de la juste valeur sont récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir sur les opérations de placement, des dividendes et intérêts à recevoir, des souscriptions à recevoir, des montants à payer sur les opérations de placement, des rachats à payer, des distributions à verser ainsi que de l'obligation des Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est approximativement égale à leur juste valeur, compte tenu de la nature à court terme de ces éléments. Les titres et dérivés sont classés au niveau 1 de juste valeur, dans la mesure où il s'agit de titres ou de dérivés activement négociés dont la valeur à la cote est disponible. Si un instrument classé au niveau 1 cesse d'être activement négocié, il est déclassé. Le cas échéant, la juste valeur est déterminée à partir de données de marchés observables (opérations sur titres similaires du même émetteur, par exemple), et l'instrument est classé au niveau 2, sauf si l'évaluation de sa juste valeur est fondée sur des données de marché importantes qui ne sont pas observables, auquel cas il est classé au niveau 3. Des changements dans les méthodes d'évaluation pourraient donner lieu au transfert d'actifs ou de passifs à un autre niveau. L'information sur les niveaux en fonction des données d'entrée est présentée dans la section des risques liés aux instruments financiers de chaque Fonds.

Les instruments financiers de niveau 3 sont examinés par le comité d'évaluation de la juste valeur des Fonds. Ce comité examine la pertinence des données d'entrée des modèles d'évaluation et les résultats de l'évaluation au moyen de méthodes d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les informations quantitatives sur les données d'entrée non observables, la sensibilité des évaluations de la juste valeur aux variations des données d'entrée non observables et les corrélations entre ces données d'entrée sont présentées dans la section « Évaluation de la juste valeur » des notes propres au Fonds si des données d'entrée non observables importantes sont utilisées pour l'évaluation des instruments financiers de niveau 3.

ACTIONS

Les actions des Fonds sont classées au niveau 1 lorsqu'elles sont activement négociées et qu'un prix fiable est observable. Les Fonds ont recours à des services d'évaluation tiers pour ajuster la juste valeur des titres étrangers lorsque leur cours a fluctué, au-delà d'un certain seuil, sur les marchés nord-américains après la clôture des marchés étrangers. Les paramètres d'application des ajustements de la juste valeur sont fondés sur des données observables sur le marché. Le cas échéant, les titres étrangers seront classés au niveau 2.

OBLIGATIONS ET PLACEMENTS À COURT TERME

Les titres de créance se négocient généralement sur le marché hors cote plutôt que sur un marché boursier. Les obligations, notamment les obligations d'État et de sociétés, les obligations et les billets convertibles et municipaux, les prêts bancaires, les obligations du Trésor américain et du Trésor canadien, les émissions souveraines et les obligations étrangères, sont habituellement évaluées par des services d'évaluation des prix, qui se basent sur les cours fournis par les courtiers, les opérations déclarées et les évaluations provenant de modèles internes. Ceux-ci s'appuient sur des données observables

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

comme les courbes de taux d'intérêt, les différentiels de taux et la volatilité. Les données importantes pour l'évaluation sont généralement observables; par conséquent, les obligations et les placements à court terme des Fonds sont classés au niveau 2. Si la détermination de la juste valeur fait intervenir des données non observables importantes, l'évaluation est alors classée au niveau 3.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

En général, les positions des Fonds dans des fonds communs de placement et des fonds négociés en bourse sont négociées activement, et un prix fiable est observable; par conséquent, elles sont classées au niveau 1.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont les contrats de change à terme, les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit et les options sur devises dont l'évaluation est principalement fondée sur le montant notionnel des contrats, sur l'écart entre le taux contractuel et le taux du marché à terme pour la devise en cause, sur les taux d'intérêt et sur les différentiels de taux. Ces instruments dérivés sont classés au niveau 2.

Les contrats à terme normalisés et les options qui se négocient sur une bourse nationale sont comptabilisés au dernier prix de vente ou de règlement déclaré le jour de l'évaluation. Dans la mesure où ces instruments financiers dérivés sont négociés activement, ils sont classés au niveau 1.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (Y COMPRIS LES TITRES NON COTÉS)

Si les méthodes d'évaluation des placements décrites précédemment ne conviennent pas, les Fonds effectueront une estimation de la juste valeur d'un placement au moyen de procédures établies d'évaluation de la juste valeur, en examinant entre autres l'information publique, les cotes de courtiers, les modèles d'évaluation, les décotes par rapport aux prix du marché de titres similaires ou les décotes appliquées en raison de restrictions sur la vente des titres, ainsi que les données de fournisseurs externes de services d'évaluation de la juste valeur.

La section des risques liés aux instruments financiers des états financiers de chaque Fonds résume le niveau d'utilisation des prix cotés sur les marchés (niveau 1), des modèles internes avec données observables sur le marché (niveau 2) et des modèles internes sans données observables sur le marché (niveau 3).

10. Impôt sur le revenu

Le Fonds est une fiducie de fonds commun de placement selon les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et est par conséquent assujéti à l'impôt sur le revenu pour l'année, y compris sur les gains en capital nets réalisés qui ne sont pas payés ou payables aux porteurs de parts à la fin de l'année. Le gestionnaire a l'intention que la totalité du revenu de placement net annuel et qu'un montant suffisant des gains en capital imposables réalisables nets soient distribués aux porteurs de parts chaque année au plus tard le 31 décembre de sorte que les Fonds n'aient pas à payer d'impôt sur le revenu au Canada. Pour cette raison, les Fonds ne comptabilisent pas d'impôt canadien sur leur revenu dans leurs états financiers.

PERTES REPORTÉES PROSPECTIVEMENT

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment afin de réduire tout gain en capital net réalisé futur. Les pertes autres qu'en capital aux fins de l'impôt sur le revenu peuvent être reportées prospectivement sur une période maximale de 20 ans et appliquées en déduction des revenus de toutes sources.

Étant donné que les Fonds ne comptabilisent pas d'impôt sur le revenu, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée dans les états de la situation financière. Au 31 décembre 2025, les Fonds suivants avaient des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital pouvant être reportées prospectivement, telles qu'elles sont présentées ci-après (en milliers de dollars) :

Fonds	Année d'échéance	Pertes autres qu'en capital \$	Pertes en capital \$
Fonds collectif d'obligations à court terme GPPMD		–	195 702
Fonds collectif d'obligations GPPMD		–	609 607
Fonds collectif de dividendes GPPMD		–	–
Fonds collectif stratégique de rendement GPPMD		–	171 514
Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD		–	–
Fonds collectif d'actions américaines GPPMD		–	–
Fonds collectif d'actions internationales GPPMD		–	–
Fonds collectif d'occasions stratégiques GPPMD		–	–
Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD		–	–
Fonds collectif indiciel d'actions canadiennes GPPMD		–	–
Fonds collectif indiciel d'actions américaines GPPMD		–	190
Fonds collectif indiciel d'actions internationales GPPMD		–	5 603

RETENUE D'IMPÔT

À l'heure actuelle, les Fonds sont assujettis à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et, dans certains cas, sur les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte à l'état du résultat global.

11. Paiements indirects

Le terme « paiements indirects » désigne la partie des commissions de courtage versées à certains courtiers qui est consacrée à des services de recherche, d'analyse statistique ou de soutien aux décisions de placement. Ces services aident le gestionnaire et ses sous-conseillers en placement à prendre des décisions éclairées pour les Fonds. Les paiements indirects vérifiables versés relativement aux opérations sur les titres en portefeuille pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024 sont présentés ci-après (en milliers de dollars).

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

Fonds	2025 (en \$)	2024 (en \$)
Fonds collectif d'obligations à court terme GPPMD	–	–
Fonds collectif d'obligations GPPMD	–	–
Fonds collectif de dividendes GPPMD	296	158
Fonds collectif stratégique de rendement GPPMD	102	53
Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD	434	667
Fonds collectif d'actions américaines GPPMD	188	158
Fonds collectif d'actions internationales GPPMD	327	242
Fonds collectif d'occasions stratégiques GPPMD	84	41
Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD	477	635
Fonds collectif indiciel d'actions canadiennes GPPMD	–	–
Fonds collectif indiciel d'actions américaines GPPMD	–	–
Fonds collectif indiciel d'actions internationales GPPMD	–	–



Gestion
financière MD inc.